

Elections professionnelles des 13 et 14 novembre :

J – 1

Pour être bien représentés, n'oubliez pas de voter !

Les élections des représentants du personnel se dérouleront demain et après-demain. Si vous n'avez pas voté par correspondance, n'oubliez pas de vous rendre dans votre bureau de vote : prenez les quelques minutes nécessaires pour utiliser le droit d'expression qui vous est offert ! Et n'oubliez pas que vous avez le droit d'aller voter sur votre temps de travail.

Rencontre avec l'adjointe au Maire.

Lundi 3 novembre, Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, a reçu une délégation de l'Union des Cadres de Paris conduite par son président Yves BORST.

La majeure partie de l'entrevue a été consacrée aux réflexions actuellement en cours sur la déconcentration/ décentralisation en direction des arrondissements. Ce point devrait faire l'objet d'une communication du Maire au Conseil de Paris début 2009 pour fixer les grands axes qui auront été arrêtés d'ici là.

Il s'agirait de franchir un nouveau pas dans la décentralisation en transférant des attributions supplémentaires aux maires d'arrondissement, dans un souci de plus grande efficacité et de raccourcissement des circuits de décision. Les domaines concernés seraient notamment : les subventions aux associations dont le périmètre n'excède pas l'arrondissement, l'entretien des équipements et de la voirie, l'usage des équipements de proximité. La réflexion porte également sur l'organisation des services déconcentrés, actuellement très hétérogène, variable selon les directions, certaines, comme la DFPE ou la DAC ne possédant pas d'échelon déconcentré. D'autre part, Maïté ERRECART a déclaré vouloir améliorer les relations entre les maires d'arrondissement et les responsables de services déconcentrés, qu'elle juge non satisfaisantes, notamment par la mise en place de coordonnateurs locaux, choisis parmi ces responsables. Elle a de plus émis l'idée d'associer les Maires à l'évaluation annuelle de ces chefs de services.

Yves BORST s'est déclaré surpris du constat sur les relations avec les Maires, et a indiqué qu'il serait opportun de s'appuyer sur la connaissance des réalités du terrain de l'UCP et donc d'associer notre organisation syndicale à la réflexion. Il a rappelé que les responsables de services déconcentrés étaient très attentifs aux attentes des Maires et que les difficultés restaient rares (celles-ci se traduisant en règle générale par un départ, parfois précipité, du responsable concerné, à la demande du maire d'arrondissement). S'il est souhaitable d'améliorer la coordination entre les services (le rôle du coordonnateur devant toutefois être précisément défini), de mettre en place une meilleure organisation territoriale dans certaines directions, d'enrichir les liens avec les mairies d'arrondissement (par exemple par l'instauration d'un bilan d'activité annuel), l'UCP considère qu'il est important de ne pas brouiller les cartes par une double hiérarchie et se déclare clairement hostile au rattachement des chefs de service déconcentrés aux maires d'arrondissement ainsi qu'à l'intervention de ceux-ci dans leur évaluation annuelle. Par ailleurs, la poursuite de la décentralisation ne devra pas introduire de disparité entre les arrondissements, en particulier en matière de conditions de fonctionnement des équipements.

Maïté ERRECART a indiqué qu'il ne s'agissait que de pistes de réflexion, que des arbitrages étaient encore à effectuer, en particulier sur la délimitation entre ce qui resterait de la compétence de la mairie centrale et ce qui passerait sous celle des maires d'arrondissement. Elle a précisé que les organisations syndicales seraient consultées, ainsi que les CTP des directions concernées.

Autre point à l'ordre du jour : l'Allocation Prévoyance Santé (APS), mise en place pour tous les personnels début 2008 sous forme d'un versement unique annuel de 200 € destiné à couvrir en partie les frais d'adhésion à une mutuelle. Maïté ERRECART a annoncé sa reconduction en 2009, mais vraisemblablement avec des changements. En effet, le contrôle de légalité aurait émis des remarques sur le fait que cette allocation, attribuée sans conditions de ressources, s'apparenterait de fait à une prime. Le plafonnement ou la modulation de l'APS selon l'indice ne sont donc pas exclus. Yves BORST a indiqué l'opposition nette de l'UCP à l'exclusion de certaines catégories de personnels du bénéfice de l'APS et a souhaité que la Ville trouve une solution pour rendre cette allocation compatible avec les exigences du contrôle de légalité sans léser les agents.

Enfin, l'UCP a demandé l'ouverture rapide de discussions entre l'administration et les organisations syndicales sur la mise en œuvre du droit individuel à la formation (DIF) et de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), pour lesquels nombre de points restent à clarifier afin de permettre une mise en œuvre conforme aux intérêts des personnels.

Elections à l'IIBRBS...

Les élections des représentants du personnel au CTP de l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine se sont déroulées le 6 novembre. Les résultats ont été les suivants :

Inscrits : 121, votants : 106 (87,6%)
UCP/UNECT-VP : 42 voix (39,62%)
CFTC/FO : 35 voix (33,02%)
CGT : 29 voix (27,36%).

L'UCP conserve ainsi sa première place obtenue en 2006 à ces mêmes élections et remercie les électeurs qui lui ont accordé leur confiance. Ses représentants au CTP seront :

Titulaire : Patricia DEVAUX, suppléant : Brice PRIEUR.

... Et à l'ESPCI.

Le même jour se déroulait l'élection des représentants du personnel au CTP de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI).

Grâce à la campagne active menée avec les candidats de la liste UCP/UNECT Ville de Paris, un taux de participation de 70,5% a été enregistré, ce qui a permis de valider le scrutin dès le premier tour ; 67% des suffrages exprimés se sont portés sur notre liste, qui a obtenu 2 sièges sur les 3 à pourvoir.

L'UCP adresse ses félicitations aux élus : Domingo GOMEZ PARDO et Jean-Jacques ONFRAY, titulaires ; Jean-Marie PREVOST et Emmanuel GERON, suppléants, et leur souhaite un mandat fructueux, au service de leurs collègues.

Toute l'équipe qui a contribué à ce succès à leurs côtés s'engage à être disponible pour faire progresser la situation des agents de cet établissement et poursuivre ensemble les actions déjà engagées.

Concours et examens.

Candidats reçus à l'examen professionnel de **secrétaire administratif de classe exceptionnelle** :

Sandrine BRETON (DDATC), Dominique BARRAUD (DALIAT), Nathalie BASTIEN (DPA), Laurence MERLOT (DLH), Sophie KALBFUSS-CAPELLA (DASES), Baptiste THIBIERGE (DEVE), Nathalie MARKOVINA (DRH), Sandrine MORDAQUE-OUDET (DDATC), Lucyna CHAMAGNE (DVD), Angèle GARCIA (DRH), Jade REINBOLT (DASES), Alain HAYET (DASCO), Josie BALTA (DF), Séverine CASTEL (DRH), Séverine ROSEAU (SGVP), Carole ZEROUALI (DGIC), Martine CONNET (DU), Odile RICHARD (DVD), Hervé JONOT (DPE), Dominique LE CORRE (DASES), Thierry SALABERT (SGVP), Vanessa DE LEON (DDATC), David DJURIC (DDATC), Véronique PIERSON (DDATC), N'Deye DIENE (DEVE), Eric GERMOND (DASCO), Didier MORAND (DPP), Sylvie SALAGNAC (DSTI), Hervé MARTIN (Cab.), Joëlle BONNET (DDATC), Cécile BRUNELLIÈRE (DLH), Americo DE SOUSA (Cab.) Frédérique LETONDOR (DALIAT), Catherine MICHEL (DDATC), Agnès THEVENIAULT-CAVALIN (DPE), Chantal TOSCA-MOINE (DVD), Anne VUGHT (DVD).

Candidats reçus au **concours interne de secrétaire administratif du CASVP** :

Christelle GLAIS, Linda BENSADOUNE, Nathalie CAETANO, Claire DOUEZ, Nathalie SAVOURAT.

Candidats reçus au [troisième concours de secrétaire administratif du CASVP :](#)

Esther BESSON, Fatima CLAUDE.

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45